

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04-1038

RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSignée, CATHERINE PEPIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 21 avril 2026, le règlement portant le numéro 2026-04-1038 intitulé « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux »

Que l'objet de ce règlement soit d'adopter un nouveau code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux, lequel énonce les principes et valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles déontologiques qui doivent guider les membres du conseil.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À WICKHAM, CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2026.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière